

# Les changements à l'égard de la formule de financement de l'éducation

---

Ministère de l'Éducation  
Avril 2024

# But et contexte

Le ministère de l'Éducation **apporte des changements** à la formule de financement de l'éducation, Les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), et apporte d'autres changements modestes à d'autres composantes du financement de l'éducation.

Ces changements tiennent compte des commentaires recueillis auprès des intervenants dans le cadre des consultations sur les SBE de l'automne 2023, notamment des demandes visant à **rendre la formule de financement des SBE plus simple à comprendre.**

Ces changements reflètent également l'engagement pris dans le cadre de la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* à **améliorer la transparence et à renforcer la responsabilisation dans le système d'éducation financé par les fonds publics.**

Le ministère a entrepris un examen des SBE et des principaux paramètres financiers qui ont guidé cet examen étaient la **réduction des répercussions de la redistribution du financement** entre les conseils scolaires et la **gestion à même l'enveloppe de financement existante**, puisque l'examen ne visait pas une expansion ou une contraction du financement. Sur la base de ces paramètres, les changements n'auront qu'**une incidence minimale sur le financement** des conseils scolaires.

# Aperçu du financement actuel de l'éducation Ontario

## Subventions pour les besoins des élèves (SBE) +

Fournit des fonds de fonctionnement aux conseils scolaires et des fonds pour l'entretien des écoles, y compris des montants ponctuels.

1. Subvention de base pour les élèves
2. Subvention pour l'enseignement des langues
3. Subvention pour l'éducation autochtone
4. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
5. Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant
6. Subvention pour raisons d'ordre géographique
7. Fonds de soutien aux élèves
8. Subvention pour la santé mentale et le bien-être
9. Subvention pour la formation continue et les autres programmes
10. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
11. Subvention de base pour les écoles
12. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires
13. Subvention pour le transport des élèves
14. Subvention pour les leaders en matière de programmes
15. Redressement pour baisse des effectifs
16. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires
17. Frais de service de la dette
18. Fonds de redressement ponctuel pour une réaffectation

- 18 subventions, 77 allocations
- Projections pour 2023-2024 : 27,1 G\$

## Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) +

Fournit un financement supplémentaire ciblé et limité dans le temps aux conseils scolaires et aux tiers sur la base de différents thèmes.

1. Éducation en langue française
2. Éducation autochtone
3. Mathématiques
4. Santé mentale et bien-être
5. Éducation de l'enfance en difficulté
6. Cheminement de l'élève
7. Décloisonnement
8. Lecture
9. Soutien au développement du potentiel des élèves – autres
10. Soutien du système et efficacité

- 10 thèmes
- Projections pour 2023-2024 : 516,2 M\$

## Financement des immobilisations

Fournit du financement pour la construction, l'achat, l'agrandissement et la rénovation des écoles, ainsi que l'entretien et l'amélioration de l'état des écoles.

1. Programme d'immobilisations prioritaires
2. Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles
3. Allocation pour les locaux temporaires
4. Achats de terrains
5. Immobilisations pour la garde d'enfants

REMARQUE : Le financement des immobilisations est largement exclu de cet exercice.

- 5 subventions
- Projections pour 2023-2024 : 1,8 G\$

Total – Fonds de fonctionnement :  
27,6 milliards \$

Total - Fonds en immobilisations :  
1,8 milliards \$

Objectif : Le financement principal de l'éducation de base doit refléter le financement qui est permanent d'une année à l'autre.

Changements :

1. Deux montants de financement seront retirés **de l'enveloppe des fonds de fonctionnement** : les « frais de service de la dette » et les « investissements temporaires », car aucun de ces montants n'est permanent ou continu, ce qui permet de minimiser les fluctuations d'une année à l'autre et de se concentrer sur les montants de financement de base.

Objectif : Le financement de l'éducation doit refléter le but du financement et être facile à comprendre.

## Changements :

2. Renommer la formule de financement des SBE (fonctionnement) en **Financement principal de l'éducation (FPE)**
3. Renommer la formule de financement des SBE (immobilisations) en **Construction, agrandissement et réfection des écoles (CAFÉ)**
4. Renommer le Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) en :
  - Programmes d'éducation ciblés (PEC)**, représentant la part de financement des conseils scolaires
  - Fonds aux partenaires externes (FAPE)**, représentant la part de financement des tiers

Objectif : Le financement de l'éducation doit être structuré de manière qu'il soit plus facile à comprendre par les parents et les familles.

## Changements :

5. Rationnaliser la formule de financement des SBE (fonctionnement) de façon qu'elle passe :
  - **de 18 subventions à 6 piliers de financement**
  - **de 77 à 28 allocations**
6. Rationnaliser le FPP de façon qu'il passe **de 10 à 9 thèmes** reflétant les priorités actuelles du gouvernement.

# THÈME – Rationaliser, subventions de fonctionnement accordées dans le cadre des SBE

## Les 18 subventions existantes

1. Subvention de base pour les élèves
2. Subvention pour l'enseignement des langues
3. Subvention pour l'éducation autochtone
4. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
5. Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant
6. Subvention pour raisons d'ordre géographique
7. Fonds de soutien aux élèves
8. Subvention pour la santé mentale et le bien-être
9. Subvention pour la formation continue et les autres programmes
10. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
11. Subvention de base pour les écoles
12. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires
13. Subvention pour le transport des élèves
14. Subvention pour les leaders en matière de programmes
15. Redressement pour baisse des effectifs
16. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires
17. Frais de service de la dette
18. Fonds de redressement ponctuel pour une réaffectation

## Les 6 piliers de financement révisés

1. Dotation en personnel pour les salles de classe
2. Ressources d'apprentissage
3. Éducation de l'enfance en difficulté
4. Installations scolaires
5. Transport des élèves
6. Administration des conseils scolaires

## Les 77 allocations actuelles

- 1. Subvention de base pour les élèves**
  1. Allocation de base pour maternelle et jardin d'enfants
  2. Allocation de base pour les élèves du cycle primaire
  3. Allocation de base pour les élèves des cycles moyen intermédiaire
  4. Allocation de base supplémentaire pour les élèves...intermédiaire
  5. Allocation de base pour les élèves du palier secondaire
- 2. Subvention pour l'enseignement des langues**
  6. Allocation au titre du volet English as a Second Language/English Literacy Development
  7. Allocation au titre du Programme d'appui aux nouveaux arrivants
  8. Supplément pour les immigrants récents
  9. Allocation au titre du volet Français langue seconde
  10. Allocation au titre du volet Français langue première
  11. Allocation au titre du volet Actualisation linguistique en français
- 3. Subvention pour l'éducation autochtone**
  12. Allocation pour les langues autochtones
  13. Allocation pour les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
  14. Allocation au titre du volet Plan d'action des conseils scolaires
- 4. Subvention pour programmes d'aides à l'apprentissage**
  15. Allocation au titre du volet Démographie
  16. Allocation au titre du volet Lecture et mathématiques...
  17. Allocation au titre du volet Réussite des élèves (7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année)
  18. Allocation au titre du volet Personnel enseignant, réussite des élèves et littératie et numératie – 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année
  19. Allocation au titre des initiatives de tutorat
  20. Allocation du programme d'apprentissage pendant l'été
  21. Allocation au titre de la Majeure Haute Spécialisation
  22. Allocation au titre du volet Apprentissage par l'expérience
  23. Allocation au titre du volet Enseignement en plein air
  24. Supplément pour la sécurité et la propreté dans les écoles
- 5. Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant**
  25. Allocation au titre du volet Ajustement des coûts
  26. Allocation au titre du volet Qualifications et expérience du personnel enseignant
  27. Allocation au titre du volet Qualifications et expérience des éducatrices et éducateurs de la petite enfance
  28. Allocation au titre du volet Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant
  29. Allocation pour l'apprentissage du personnel enseignant et l'innovation
  30. Gratifications de retraite
  31. Allocation pour les fiducies
- 6. Subvention pour raisons d'ordre géographique**
  32. Allocation pour les conseils éloignés et ruraux
  33. Allocation d'aide aux écoles
  34. Allocation au titre du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord
  35. Allocation complémentaire pour des licences de didacticiels supplémentaires
  36. Allocation complémentaire pour des appareils technologiques pour les élèves
  37. Allocation complémentaire pour l'amélioration continue de l'accès à large bande
- 7. Fonds de soutien aux élèves**
- 8. Subvention pour la santé mentale et le bien-être**
  38. Allocation au titre du volet Travailleurs en santé mentale
  39. Allocation pour le soutien aux élèves qui ont des besoins en santé mentale
  40. Allocation pour le bien-être mental des élèves
  41. Allocation pour le bien-être et le climat scolaire positif
  42. Allocation pour la sécurité et la tolérance dans les écoles
  43. Allocation pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires

## Les 77 allocations actuelles

### 9. Subvention pour la formation continue et les autres programmes

- 44. Allocation au titre du volet Cours de jour pour adultes
- 45. Allocation au titre du volet Cours de jour correspondant aux crédits excédentaires
- 46. Allocation au titre du volet Cours d'été
- 47. Allocation au titre du volet Formation continue
- 48. Supplément pour les cours de jour pour adultes et la formation continue
- 49. Allocation au titre du volet Reconnaissance des acquis
- 50. Allocation au titre du volet Langues internationales et autochtones au palier élémentaire
- 51. Montant de recouvrement auprès des élèves étrangers

### 10. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

- 52. Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (VEEDFE)
- 53. Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (Allocation DVBEED)
- 54. Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP)
- 55. Somme liée à l'incidence spéciale (SIS)
- 56. Allocation au titre du volet du Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)
- 57. Allocation au titre du volet Expertise comportementale (VEC)

### 11. Subvention de base pour les écoles

- 58. Allocation au titre du volet Direction et gestion interne des écoles
- 59. Allocation au titre du volet Administration de l'apprentissage à distance
- 60. Allocation au titre du personnel des bibliothèques
- 61. Allocation au titre de la participation des parents

### 12. Redressement pour baisse des effectifs

### 13. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires

- 62. Allocation pour le fonctionnement des écoles
- 63. Allocation pour la réfection des écoles

### 14. Allocation pour le transport des élèves

- 64. Allocation pour les services de transport
- 65. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire
- 66. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application

### 15. Subvention pour les leaders en matière de programmes

### 16. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

- 67. Allocation au titre du volet Conseillères et conseillers scolaires
- 68. Allocation au titre du Projet de révision du périmètre comptable
- 69. Allocation au titre du volet Vérification interne
- 70. Allocation au titre du volet Vérification externe
- 71. Allocation au titre du volet Administration des conseils
- 72. Allocation au titre du volet Rémunération des cadres pour les hausses salariales de 2017-2018
- 73. Allocation au titre du volet Mise en œuvre du curriculum et de l'évaluation
- 74. Allocation pour les Droits à l'organisme négociateur patronal central
- 75. Redressement pour la fusion des administrations scolaires
- 76. Allocation pour l'accroissement de la capacité locale de gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves
- 77. Allocation au titre de la collecte de données démographiques

### 17. Frais de service de la dette

### 18. Fonds de redressement ponctuel pour une réaffectation

# THÈME – Rationaliser, Allocations de fonctionnement dans le cadre des SBE

## Les 28 allocations révisées

1. **Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe (FDPSC):** *Financement du personnel nécessaire dans les salles de classe pour répondre aux besoins fondamentaux des élèves en matière d'éducation (enseignants, EPE et certains aides-enseignants).*
  1. **FDPSC - Allocation par élève** *(montants de base pour les enseignants, les EPE et les aides-enseignants)*
  2. **Allocation pour la dotation en personnel pour les salles de classe pour l'enseignement des langues** *(p. ex., ESL/FLS/FLP)*
  3. **Allocation pour la dotation en personnel fondée sur la situation particulière des conseils scolaires** *(p. ex., financement supplémentaire relatif aux qualifications et à l'expérience du personnel de classe, à la formation, à des raisons d'ordre géographique, aux avantages sociaux)*
  4. **Allocation pour la dotation en personnel pour les salles de classe pour l'éducation autochtone** *(études des Premières nations, des Métis et des Inuits et langues autochtones)*
  5. **Allocation supplémentaire pour la dotation en personnel – Littératie, numératie et autres programmes** *(p. ex., montants pour la dotation des salles de classe des volets Apprentissage par l'expérience et Enseignement en plein air)*
2. **Fonds pour les ressources d'apprentissage (FRA) :** *Financement des coûts non liés au personnel dans les salles de classe, tels que le matériel didactique, le matériel de classe, etc., ainsi que le personnel généralement requis en dehors des salles de classe pour répondre aux besoins des élèves, tels que les travailleurs en santé mentale.*
  6. **FRA - Allocation par élève** *(p. ex., matériel de classe/ressources)*
  7. **Allocation pour le soutien linguistique et de la situation particulière des conseils scolaires** *(p. ex., matériel en français/compléments géographiques)*
  8. **Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone** *(responsable de l'éducation autochtone, plan d'action du conseil scolaire)*
  9. **Allocation pour la santé et le mieux-être** *(p. ex., travailleurs en santé mentale, responsable en matière de santé mentale)*
  10. **Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves** *(p. ex., remobilisation des élèves)*
  11. **Allocation pour la formation continue et les autres programmes** *(p. ex., formation continue, cours de jour pour adultes, cours d'été)*
  12. **Allocation pour la gestion des écoles** *(p. ex., directeurs/directeurs adjoints, secrétariat)*
  13. **Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres** *(p. ex., responsable de la réussite des élèves, responsable de la petite enfance, spécialiste de la majeure haute spécialisation)*

\* Chaque allocation sera composée d'éléments représentant un grand nombre d'allocations et d'éléments précédents dans le cadre des SBE. Ces éléments seront mis en évidence dans un guide technique fourni aux conseils scolaires à titre de ressource.

## Les 28 allocations révisées

- 3. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté (FEED):** *Financement supplémentaire pour soutenir les élèves qui ont besoin de programmes, de services et/ou d'équipements spécialisés. Principale source de financement des aides-enseignants.*
  14. FEED - Allocation par élève (anciennement le Volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif)
  15. Allocation pour besoins différenciés (anciennement le volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté)
  16. Allocation pour mesures de soutien complexes (comprend les montants de qui était anciennement la somme liée à l'incidence spéciale, l'allocation au titre du volet du Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires et l'allocation au titre du volet Expertise comportementale)
  17. Allocation pour équipement spécialisé (AES)
  
- 4. Fonds pour les installations scolaires (FIS):** *Financement du personnel, comme les agents d'entretien et les concierges, et des frais de fonctionnement autres que le personnel, comme le chauffage, l'éclairage et les frais d'entretien des installations scolaires, y compris les frais de réfection et de rénovation des écoles.*
  18. Allocation pour le fonctionnement des écoles (p. ex., chauffage, entretien, concierges)
  19. Allocation pour la réfection des écoles (p. ex., rénovation/modernisation)
  20. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord
  
- 5. Fonds pour le transport des élèves (FTE) :** *Financement du transport des élèves entre leur domicile et l'école.*
  21. Allocation pour les services de transport
  22. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire
  23. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application
  
- 6. Fonds pour l'administration des conseils scolaires (FACS):** *Financement des frais de personnel et des autres frais d'administration, tels que le fonctionnement des bureaux des conseils scolaires et le personnel et les dépenses des conseils scolaires.*
  24. Allocation pour les conseillères et conseillers scolaires et la participation des parents
  25. Allocation pour la dotation en personnel des conseils scolaires (p. ex., dotation du personnel exécutif et non exécutif du conseil, dépenses non liées à la dotation et avantages sociaux)
  26. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central
  27. Allocation pour la gestion et la vérification des données
  28. Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs

## Les 10 thèmes existants

1. Éducation en langue française
2. Éducation autochtone
3. Mathématiques
4. Santé mentale et bien-être
5. Éducation de l'enfance en difficulté
6. Cheminement de l'élève
7. Décloisonnement
8. Lecture
9. Soutien au développement du potentiel des élèves – autres
10. Soutien du système et efficacité

## Les 9 thèmes révisés

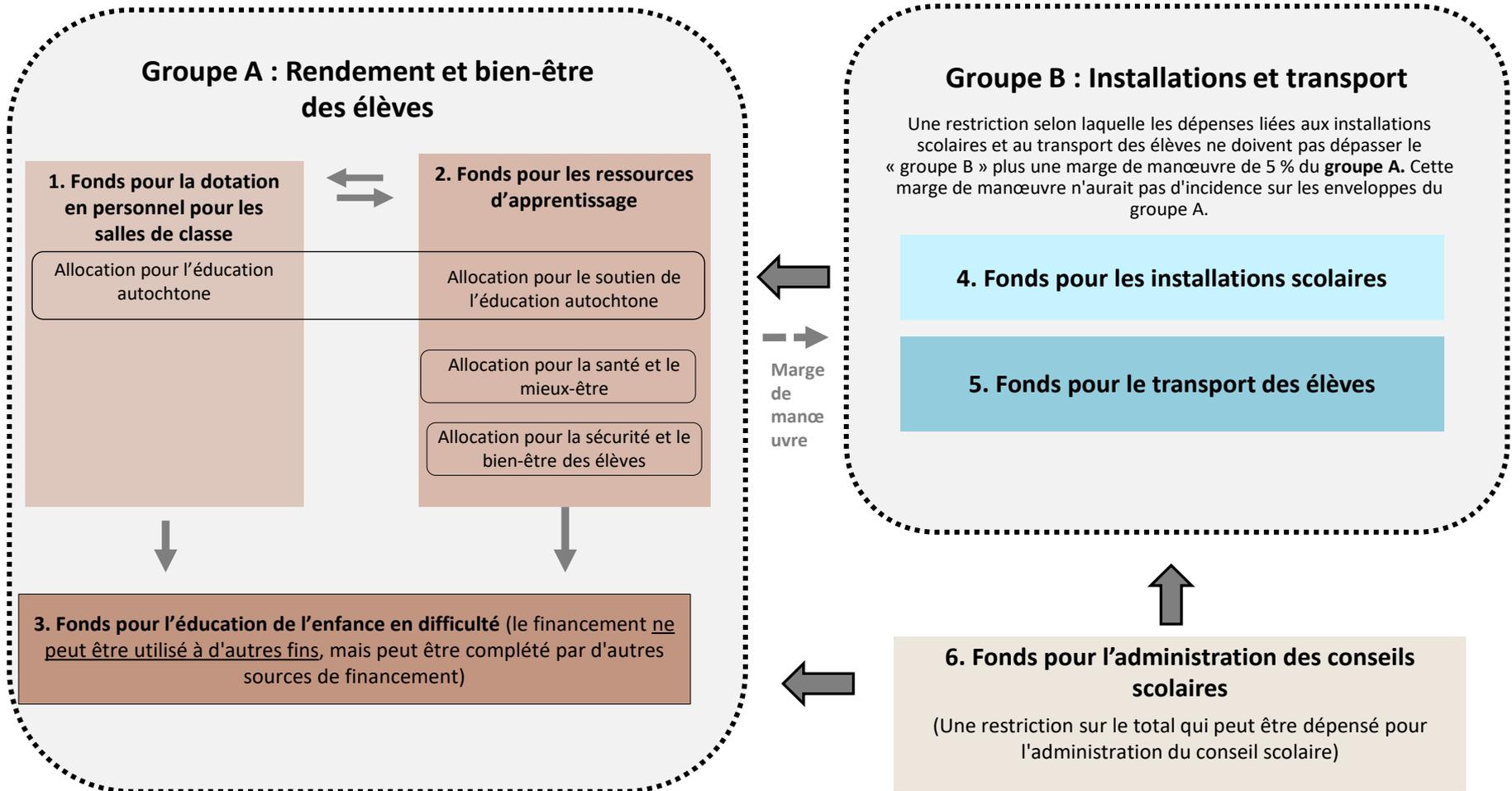
1. Éducation en langue française
2. Éducation autochtone
3. Littératie
4. Santé mentale
5. Soutien aux élèves vulnérables
6. Préparation des élèves
7. STIM
8. Opérations
9. Fonds d'urgence/de prévoyance

# THÈME – Renforcer la responsabilisation

Objectif : Renforcer la responsabilisation du financement de l'éducation vis-à-vis des familles et des parents en veillant à ce que le financement soit dépensé aux fins prévues tout en accordant une marge de manœuvre aux conseils scolaires pour répondre à leurs besoins locaux.

## Changements :

7. Réactualiser le cadre des « enveloppes budgétaires » **en le simplifiant** pour le rendre plus facile à comprendre



Objectif : Communiquer la formule de financement de manière que les parents et le public puissent la comprendre plus facilement et communiquer tout le financement accordé aux conseils scolaires en temps utile.

## Changements :

8. Simplifier les **documents de communication sur le financement destinés au public** :
  - Les projections de financement pour chaque conseil seront réalignées sur la nouvelle structure de financement.
  - Élaboration d'un guide simplifié sur le financement de l'éducation pour remplacer le document technique servant à présent de principal document de communication.
  - Le document technique continuera d'être fourni aux conseils scolaires en tant que référence détaillée en matière de financement.
9. Annoncer les **allocations de financement pour chaque conseil au printemps 2024**, dans la mesure du possible, pour soutenir les processus de planification des conseils scolaires.

À TITRE INDICATIF SEULEMENT

## Financement principal de l'éducation pour l'année scolaire 2023-2024

(73) Total provincial

FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION	Prévisions budgétaires révisées de 2022-2023	Projections pour 2023-2024	Variation de 2022-2023 à 2023-2024 (\$)	Variation de 2022-2023 à 2023-2024 (%)
Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe	14 286 257 628	14 467 206 678	180 949 050	1,3 %
Fonds pour les ressources d'apprentissage	4 025 768 202	4 225 907 240	200 139 038	5,0 %
Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté	3 280 869 397	3 405 363 119	124 493 722	3,8 %
Fonds pour les Installations scolaires	2 652 746 428	2 711 626 569	58 880 141	2,2 %
Fonds pour le transport des élèves	1 122 545 929	12 33 238 457	110 692 528	9,9 %
Fonds pour l'administration des conseils scolaires	641 767 398	656 751 881	14 984 483	2,3 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>26 009 954 983</b>	<b>26 700 093 944</b>	<b>690 138 961</b>	<b>2,7 %</b>
Administrations scolaires	48 164 983	51 070 592	2 905 609	6,0 %
<b>TOTAL DU FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION</b>	<b>26 058 119 966</b>	<b>26 751 164 536</b>	<b>693 044 570</b>	<b>2,7 %</b>

Effectif quotidien moyen du conseil scolaire	Prévisions budgétaires révisées de 2022-2023	Projections pour 2023-2024	Variation de 2022-2023 à 2023-2024 (\$)	Variation de 2022-2023 à 2023-2024 (%)
Élémentaire	1 407 452	1 411 288	3 836	0,3 %
Secondaire	617 340	625 559	8 219	1,3 %
<b>Sous-total</b>	<b>2 024 792</b>	<b>2 036 847</b>	<b>12 055</b>	<b>0,6 %</b>
Administrations scolaires	1 336	1 336	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 026 128</b>	<b>2 038 183</b>	<b>12 055</b>	<b>0,6 %</b>

MOYENNE PAR ÉLÈVE DU FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION	12 861	13 125	264	2,1 %
---	--------	--------	-----	-------

REMARQUE : Comme il s'agit de nombres arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Le financement a été calculé à nouveau pour l'année précédente en utilisant la structure actualisée des piliers de financement.
2. La page Total provincial comprend les montants pour les administrations scolaires.

# Financement restructuré de l'éducation: Renouvelé, recentré et rationalisé

## Financement principal de l'éducation (FPE)

Fournit des fonds de fonctionnement **permanents** aux conseils scolaires et des fonds pour l'entretien des

1. Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe
2. Fonds pour les ressources d'apprentissage
3. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté
4. Fonds pour les installations scolaires
5. Fonds pour le transport des élèves
6. Fonds pour l'administration des conseils scolaires

- 6 Fonds (au lieu de 18), 27 Allocations (au lieu de 77)
- Projections de 2023-2024 : 26,8 milliards de \$ (baisse de 0,3 G)

+

## Programmes d'éducation adaptés (PEA)

Fournit un financement supplémentaire **ciblé et limité dans le temps** aux conseils scolaires (et au FPE pour les tiers) sur la base des thèmes **prioritaires du gouvernement**.

1. Éducation en langue française
2. Éducation autochtone
3. Littératie
4. Santé mentale
5. Soutien aux élèves vulnérables
6. Préparation des élèves
7. STIM
8. Fonctionnement
9. Fonds d'urgence/de prévoyance

- 9 Thèmes de financement (au lieu de 10)
- Projections de 2023-2024 : 516,2 millions de dollars

+

## Construction, agrandissement et réfection des écoles (CAFÉ)

Fournit du financement pour la construction, l'achat, l'agrandissement et la rénovation des écoles, l'entretien et l'amélioration de l'état des écoles, ainsi que **le service de la dette**.

1. Programme d'immobilisations prioritaires
2. Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles
3. Allocation pour les locaux temporaires
4. Achats de terrain
5. Immobilisations pour la garde d'enfants
6. Frais de service de la dette

- 6 Fonds (au lieu de 5)
- Projections 2023-2024: 2,1 milliards de \$ (hausse de 0,3 G)

Total des fonds de fonctionnement de  
2023-2024: 27,3 milliards de \$

Total - Fonds en immo. 2023-2024 :  
2,1 milliards \$

Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe (FDPSC)	Mappage actuel des SBE
A. FDPSC - Allocation par élève	<p>La dotation en personnel des salles de classe des subventions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Subvention de base pour les élèves</li> <li>2. Subvention pour l'enseignement des langues</li> <li>3. Subvention pour l'éducation autochtone</li> <li>4. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage</li> <li>5. Subvention relative à l'ajustement des couts et aux qualifications et l'expérience du personnel enseignant</li> <li>6. Subvention pour raisons d'ordre géographique (<i>exclut FEMRN</i>)</li> <li>7. Fonds de soutien aux élèves</li> </ol>
B. Allocation pour la dotation en personnel des salles de classe pour l'enseignement des langues	
C. Allocation pour la dotation en personnel fondée sur la situation particulière des conseils scolaires	
D. Allocation pour la dotation en personnel des salles de classe pour l'éducation autochtone	
E. Allocation supplémentaire pour la dotation en personnel - Littératie, numératie et autres programmes	
Fonds pour les ressources d'apprentissage (FRA)	Mappage actuel des SBE
A. FRA - Allocation par élève	<p>Financement du personnel non enseignant et de la part du personnel non enseignant des subventions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fonds de soutien aux élèves</li> <li>2. Subvention pour l'enseignement des langues</li> <li>3. Subvention pour l'éducation autochtone</li> <li>4. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage</li> <li>5. Subvention relative à l'ajustement des couts et aux qualifications et l'expérience du personnel enseignant</li> <li>6. Subvention pour raisons d'ordre géographique (<i>exclut FEMRN</i>)</li> <li>7. Fonds de soutien aux élèves</li> <li>8. Subvention de base pour les écoles (<i>exclut l'allocation pour la participation des parents</i>)</li> <li>9. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires (<i>La mise en œuvre du curriculum et de l'évaluation</i>)</li> </ol> <p>L'intégralité des subventions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Subvention pour la santé mentale et le bien-être</li> <li>11. Subvention pour la formation continue et les autres programmes</li> <li>12. Subvention pour les leaders en matière de programmes</li> </ol>
B. Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires	
C. Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone	
D. Allocation pour la santé et le mieux-être	
E. Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves	
F. Allocation pour la formation continue et autres programmes	
G. Allocation pour la gestion des écoles	
H. Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres	

# Remappage des SBE, continu

Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté (FEED)	Mappage actuel des SBE
A. FEED - Allocation par élève ( <i>auparavant l'Allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (VEEDFE)</i> )	13. Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation VEEDFE</li> <li>• Allocation DVBEED</li> <li>• Allocation SEP</li> <li>• Somme liée à l'incidence spéciale</li> <li>• Allocation au titre du volet du Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires</li> <li>• Allocation au titre du volet Expertise comportementale</li> </ul>
B. Allocation pour besoins différenciés ( <i>auparavant l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (DVBEED)</i> )	
C. Allocation pour mesures de soutien complexes	
D. Allocation pour l'équipement spécialisé ( <i>auparavant Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP)</i> )	
Fonds pour les installations scolaires (FIS)	Mappage actuel des SBE
A. Allocation pour le fonctionnement des écoles	14. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires (excluant la Capacité de planification des immobilisations et Montant pour les places non destinées à l'enseignement) <p>Des parties de :</p> 4. Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage 5. Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et l'expérience du personnel enseignant 6. Subvention pour raisons d'ordre géographique (FEMRN) 7. Fonds de soutien aux élèves
B. Allocation pour la réfection des écoles	
C. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord	
Fonds pour le transport des élèves (FTE)	Mappage actuel des SBE
A. Allocation pour les services de transport	15. Subvention pour le transport des élèves
B. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire	
C. Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application	
Fonds pour l'administration des conseils scolaires (FACS)	Mappage actuel des SBE
A. Allocation pour les conseillères et conseillers scolaires et la participation des parents	16. Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires ( <i>excluant La mise en œuvre du curriculum et de l'évaluation</i> ) 17. Redressement pour baisse des effectifs <p>Des parties de:</p> 14. Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires (Capacité de planification des immobilisations et Montant pour les places non destinées à l'enseignement)
B. Allocation pour la dotation en personnel des conseils scolaires	
C. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central	
D. Allocation pour la gestion et la vérification des données	
E. Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs	

Les documents suivants seront disponibles dans le dossier des documents de formation du SIFE le jour de l'annonce

- Des SBE au Financement principal de l'éducation (« FPE ») : Répartition des allocations
- Comparaison des prévisions budgétaires révisées 2023-2024: SBE au FPE
- Cartographie du SIFE : Prévisions budgétaires révisées 2023-2024 aux prévisions budgétaires 2024-2025
- Prévisions budgétaires 2024-2025 : Mises à jour SIFE
- Prévisions budgétaires 2024-2025: Changements de formulaires SIFE
- Enregistrement de la séance d'information du 11 avril

Le document portant sur le sommaire des provisions pour les dépenses liées aux relations de travail sera disponible dans le dossier « Matériel de référence » du SIFE.